2019

d'extinction claires ».

2020

2021

2022

2023

2026

que « la croissance aes acpenses publiques soit significativement plus faible que celle constatée ces dernières années », au moment même où le gouvernement multiplie les annonces de grands plans d'investissement et de revalorisation (sur la santé ou l'écologie notamment).

yumpu.com/fr/document/read/63581042/les-echos-2020-07-01

Déficit de 250 milliards

Pour aboutir à ce constat, la Cour des comptes, désormais dirigée par Pierre Moscovici, l'ancien ministre des Finances de François Hollande et ex-commissaire européen, rappelle la gravité de la crise provoquée par le Covid-19. Le gouvernement a annoncé un déficit à 11.4 % du PIB à la fin de l'année, et une dette s'établissant à 120 %, des « prévisions globalement équilibrées » selon les experts des finances publiques.

Ces ratios un peu abstraits prennent plus de relief encore quand on rappelle les sommes associées à de tels niveaux : ainsi le déficit public devrait être de 250 milliards d'euros fin 2020, alors qu'il était attendu à seulement 50 milliards en début d'année – une explosion qui s'explique avant tout par la perte de recettes de 135 milliards -, calcule la Cour. Des montants astronomiques, aux conséquences d'autant plus graves que « la France a abordé la crise sanitaire et ses conséquences économiques avec des finances publiques, dont le redressement est inachevé ». Il est notamment rappelé que « le IC COLOTIAVII US.

Le pire serait un déficit durablement supérieur à 6 %.

La conclusion ? Dans le meilleur des cas, le déficit peut espérer retrouver en 2023 le niveau prévu cette année avant le coronavirus, mais avec une dette publique « encore supérieure à son niveau d'avantcrise ». Dans le second cas, le déficit stagnerait à 4 % du PIB d'ici à trois ans, avec une dette un peu supérieure à 115 %. Enfin, le pire scénario ouvrirait la voie à un déficit durablement supérieur à 6 % et à une dette qui s'envolerait à 140 % de PIB.

Ne pas sacrifier l'investissement public

« Le gouvernement table à ce stade sur une hypothèse de rebond total à terme [...] qui apparaît optimiste », juge la Cour des comptes. Bercy réfléchit également à cantonner une partie de la « dette Covid » environ 150 milliards-, qui pourrait être financée par une prolongation de la CRDS pour traiter ce problème de flambée de l'endettement.

Ces perspectives peu réjouissantes commandent donc de ne pas « remettre tout effort d'économies à un horizon éloigné », et ce même si le bas niveau des taux d'intérêt faci-

lite la tâche. Dans cette perspective, le futur plan de relance devra être « ciblé et ne pas être financé par de la dette » nationale, avec des « mesures temporaires prévoyant des clauses

Au-delà, il est demandé de « réexaminer les modalités de l'intervention publique dans tous les domaines » : en clair, si des dépenses doivent augmenter pour la santé ou l'écologie, il faudra voir comment les réduire dans d'autres domaines. « Je crois au sérieux, mais pas à l'austérité. Cet effort ne devra donc pas être trop brutal en sortie de crise, mais il importe qu'il s'inscrive dans la durée », a souligné Pierre Moscovici. Celui-ci a également insisté sur le fait que « ce réexamen de la qualité de la dépense publique préserve les investissements publics ». Le rapport s'inquiète « des signes d'effritement » en la matière depuis quelques années. L'investissement public connaît ainsi un repli net depuis son pic du début des années 1990.



L'éditorial d'Etienne Lefebvre Page 14

Le projet de l'exécutif de cantonner la dette Covid suscite des critiques

2028

2029

2030

2027

L'opposition de droite critique le plan du gouvernement visant à isoler 150 milliards d'euros de dette Covid.

2024

2025

Le retour de la croissance ne suffira pas à résoudre le problème de la dette, avertit la Cour des comptes. Mais son cantonnement peut-il faire figure de solution miracle? Le projet de l'exécutif d'isoler 150 milliards d'euros de « dette Covid » suscite pour le moment des doutes et des critiques. Bercy travaille à cette solution, qui pourrait aboutir à l'automne au moment du projet de loi de finances initiale pour 2021.

Il s'agirait d'isoler d'une façon ou d'une autre cette fraction de dette, possiblement au sein d'une structure ad hoc. Certains dans les allées du pouvoir évoquent une «Cadec» (Caisse d'amortissement de la dette Covid), en analogie avec la Cades créée en 1996 pour la dette sociale. Pour apurer cette dette, il faudra mettre une ressource en face. La CRDS – mobilisée jusqu'en 2033 pour amortir la dette sociale pourrait alors être prolongée jusqu'en 2042, même s'il faudra sans doute en changer le nom.

Prolonger la CRDS

« Isoler 150 milliards d'euros dans une structure ne changera rien aux grands agrégats budgétaires et au niveau de la dette publique, qui restera toujours autour de 120 % formellement. En revanche, cela peut être bénéfique en termes de communication politique, pour bien délimiter les effets de la crise », décrypte François Ecalle, fondateur du site Fipeco (site d'informations sur les finances publiques) et ancien magistrat de la Cour des comptes.

A droite, on se montre toutefois plus critique. « Je suis dubitatif. On

a vu avec la dette sociale que celle-ci bénéficiait de conditions de financement moins favorables que la dette publique. Pourquoi se lancer dans une telle opération alors que les taux sont si bas ? » s'interroge Albéric de Montgolfier, rapporteur (LR) du budget au Sénat. Pour Eric Woerth, le président (LR) de la commission des Finances de l'Assemblée, ce projet « a tout d'un artifice, pour éviter le sujet qui fâche, à savoir les économies sur la dépense publique ».

*LES ÉCHOS * / SOURCE : COUR DES COMPTES

Dans son rapport sur les finances publiques, la Cour des comptes critique d'ailleurs mezza voce la façon dont l'exécutif, avant même de cantonner la « dette Covid », a isolé la dette sociale créée par la crise sanitaire. « Cette démarche ne s'accompagne d'aucune mesure d'économies [...] et ne s'inscrit pas dans une démarche de maîtrise globale des finances publiques », est-il écrit. — R. Ho.

Le Maire réticent à deux mesures de la Convention citoyenne